

Pour éviter la contre visite lors du contrôle technique



Faites vous-même les contrôles visuels sur votre voiture

Lors du [contrôle technique](#), les freins, les pneumatiques, l'éclairage, les suspensions, la direction, la carrosserie, l'électronique de votre [voiture](#) seront examinés.

Certains de ces contrôles, la pollution, le freinage, l'électronique, nécessitent des [Équipements électroniques](#) ou une expertise [mécanique](#) ou [électronique](#) qu'un automobiliste n'a pas.

Par contre, certains des contrôles réalisés ne sont que **des contrôles visuels**.

Pour éviter toute mauvaise surprise et l'obligation d'effectuer une contre [visite](#), vous pouvez faire **une partie des contrôles visuels** réalisés.

En **remplaçant** ou en **faisant réparer** les éléments défectueux avant de réaliser votre contrôle technique, vous évitez une contre visite.

C'est ainsi que vous pouvez vérifier :

- la bonne fixation de la plaque d'immatriculation
- le bon état des supports de rétroviseurs
- le parfait état des vitres de rétroviseurs
- l'état des fixations de ceintures de sécurité
- le bon fonctionnement des ceintures de sécurité
- la fixation du pot d'échappement
- l'absence de fuites (amortisseurs, réservoir, échappement, freins)
- le fonctionnement des feux
- le parfait état des vitres de feux
- les fixations des feux
- le parfait état du pare brise
- le fonctionnement des essuies glaces
- l'état des balais d'essuies glaces
- le niveau des liquides (eau, huile, frein)

- l'État d'usure des pneus
- l'État de la carrosserie

Eric Houguet, 13/04/2008